



VILLE DE
LAMBERSART

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an Deux Mille vingt cinq, le trois février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LAMBERSART, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en l'absence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire, Président du CCAS, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN, Adjoint au Maire, Vice-Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre BERTIN, Vice-Président, Adjoint au Maire
Mme Sabine DEWAS, Adjointe au Maire
Mme Marie-Christine GORISSE, Conseillère municipale déléguée
Mme Anne RAMON, Conseillère municipale déléguée
Mme Martine CACHEUX, Conseillère municipale déléguée
Mme Christine NISOLLE, Conseillère municipale déléguée
Mme Vanessa LARVENT, Conseillère municipale
M. Julien BOISSE, Conseiller municipal
Mme Marie-Christine MONCOMBLE, Administratrice
M. Jean-Luc CASSETTO, Administrateur
M. Laurent CANDELIER, Administrateur
M. Yves BAUW, Administrateur
M. Patrick HASBROUCQ, Administrateur
Mme Marie-Paule DALLE, Administratrice
M. Didier de BROUCKER, Administrateur

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Nicolas BOUCHE, Président, Maire (pouvoir à M. Bertin)
M. Christian POLLET, Administrateur (pouvoir à Mme Nisolle)

OBJET :

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE
RENOUVELLEMENT**

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du CCAS en date du 25 juillet 2020 procédant à l'élection du Vice-Président du CCAS et à la nomination des membres de la Commission Permanente

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2020 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS,

Il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la Commission Permanente, ceux-ci ayant été désignés il y a un an, le 5 février 2024.

Selon le règlement intérieur voté le 7 décembre 2020 : la commission permanente est composée d'un président, Administrateur élu, et de 6 membres : 3 membres élus, 3 membres nommés, désignés pour un an.

En cas d'empêchement ou d'absence, le Président de la Commission permanente désignera préalablement un membre de la commission permanente pour en assurer la présidence en son lieu et place, à défaut la séance sera présidée par l'Administrateur le plus ancien, et à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à procéder à l'élection des membres de la Commission Permanente, celle-ci sera effective à compter du 6 février 2025.

Sont candidats :

A la présidence de la commission permanente :

- M. Pierre Bertin

Pour les membres élus :

- Mme Marie-Christine Gorisse

- Mme Anne Ramon

- M. Julien Boisse

Pour les membres nommés :

- M. Jean-Luc Cassetto

- M. Yves Bauw

- M. Didier de Broucker

Avec l'accord des administrateurs, le vote s'effectue à main levée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne comme membres de la commission permanente :

<i>Président de la commission permanente</i>	<i>Membres élus</i>	<i>Membres nommés</i>
<i>- M. Pierre Bertin</i>	<i>- Mme Marie-Christine Gorisse - Mme Anne Ramon - M. Julien Boisse</i>	<i>- M. Jean-Luc Cassetto - M. Yves Bauw - M. Didier de Broucker</i>

Pour Extrait Conforme,



Pour le Président
Le Vice-Président

Pierre BERTIN

*Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le :*

Publication le :